

Association  
Adresse  
Ville  
RCS

A BOULOGNE BILLANCOURT, le 16 Septembre 2021<sup>1</sup>

Christophe Guyot-Sionnest  
56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux  
0667399676 [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com)  
[www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)

**Monsieur** le Commissaire aux comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de l'association afférente à l'exercice clos le 31/12/2016.

Ces comptes font apparaître à cette date des fonds propres de **@RUB\_N\_Fonds propres\_RUB** euros, y compris un résultat de **€** euros.

En tant que responsable(s) de l'établissement des comptes et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

### **Correcte application des lois et règlements**

1. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'association conformément aux règles et principes comptables français.
2. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

### **Risque de fraude et dispositif de contrôle interne**

3. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la société.
4. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

**Nous n'avons pas connaissance<sup>2</sup>:**

---

<sup>1</sup>NEP 580 § 10. La lettre d'affirmation est émise à une date la plus rapprochée possible de la date de signature du rapport du commissaire aux comptes et ne peut être postérieure à cette dernière

<sup>2</sup>Le cas échéant, remplacer par "Nous vous avons signalé" et adapter la rédaction des alinéas en conséquence

- a. De fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
- b. D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de l'entité et portées à sa connaissance par des employés, anciens employés, analystes, régulateurs ou autres.

**Le cas échéant : Dans le cas où il existe des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées : (en l'absence, supprimer paragraphe 5)**

5. Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées.

**Option :**

- Nous nous sommes mis d'accord sur leur caractère non significatif sur les comptes pris dans leur ensemble. Cet état n'appelle pas de remarque de notre part.
- Nous ne sommes pas d'accord avec l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées car (précisez les raisons du désaccord...)

**Evénements post-clôture**

6. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.
7. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions définis pour l'avenir de l'association ; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction ; nous n'avons connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans<sup>3</sup>.

**Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction**

8. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de la société, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

**Informations sur les parties liées**

9. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Nous vous avons, également, communiqué l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant, de manière exhaustive.

Le traitement comptable des relations et transactions avec les parties liées est conforme aux dispositions du référentiel comptable applicable.

**Demandes supplémentaires jugées nécessaires : (en l'absence à supprimer)**

- Nous vous confirmons notre responsabilité quant à l'enregistrement dans les comptes de toutes les transactions ainsi que la bonne transmission de toutes les informations pertinentes ;

---

<sup>3</sup>Paragraphe obligatoire dans le cas où des faits ou des événements susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ont été identifiés : NEP 570 « Continuité d'exploitation »

- Nous vous confirmons que les comptes ont été établis de manière régulière et sincère et donnent une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'entité conformément au référentiel comptable applicable<sup>4</sup>. (à insérer en EIP)

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou  
Le Directeur général délégué ou Le Gérant

Le Directeur Financier  
(le cas échéant)

?????

---

<sup>4</sup>Les référentiels comptables applicables en France et donnant une image fidèle sont notamment :

– pour les comptes annuels, le Règlement CRC n° 99-03 ;

– pour les comptes consolidés, le Règlement CRC n° 99-02 ou le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;

– pour les associations, fondations et fonds de dotation, le Règlement CRC n° 99-01.

**Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos 31/12/2016.**

L'incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

**A - ETAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016.**

Colla b	Ref	Commentaire	Impact résultat	Impact présentation
		Résultat initial	95 626	
		Somme	0 K	0 K
		Résultat définitif	95 626	
		Impact IS : (33.33%)	0	
		Résultat après impact	95 626	

**B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DE L'ANNEXE (*le cas échéant*)**

**- Lister les anomalies relevées**

Tableau des OD/OX non Acceptées